

1

POURQUOI INVESTIR AUJOURD'HUI DANS LA SOCIETE CARDS OFF ?

www.cardsoff.com

Cards Off est une Jeune Entreprise Innovante (statut confirmé par rescrit fiscal), agréée FCPI, dont les titres sont éligibles au PEA ; elle est éligible à la loi TEPA au regard de la réduction d'ISF.

1/ Cards Off se positionne sur le secteur très porteur de la sécurisation des transactions sur Internet.

Ce secteur est devenu aujourd'hui très sensible, en raison :

A/ de la recrudescence des fraudes à la carte bancaire lors des achats sur Internet

B/ de la recrudescence des fraudes lors de la livraison des produits

C/ du risque pris par les consommateurs, du fait de la crise actuelle, lors des paiements d'avance effectués avec leur carte bancaire ou avec des systèmes de type PAYPAL, à des sites marchands en risque de faillite (CAMIF, SHOWROOM 2001, etc.) sans aucune garantie de récupérer leur argent dans une telle situation.

D/ du risque pris par les sites marchands de ne pas être payés en cas de contestation de la livraison par les consommateurs plus ou moins de bonne foi, ou en cas de déclaration, de bonne foi ou non, d'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire par un consommateur.

E/ du risque pris par les logisticiens de ne pas être en mesure de prouver la réalité de la livraison au bon destinataire de la commande et de se faire facturer par les sites les articles faisant l'objet d'un deuxième envoi.

F/ du risque pris par les banques et les assurances de ne plus pouvoir faire face aux coûts de la fraude ou à la fraude elle-même.

H/ du risque plus général, face à une crise de confiance, de voir le commerce électronique régresser.

I/ de la fin du monopôle des banques imposé par la Commission Européenne qui a créé les Entreprises de Paiements par une Directive datée de novembre 2007 qui sera transposée dans le droit français courant 2009.

J/ de la mise en place du SEPA (Single European Payment Area) normalisant et fluidifiant les règles et méthodes de paiement au sein de la communauté Européenne.

2

2/ Cards Off ne présente plus de risque technologique aujourd'hui

Après trois années de recherche et développement, la solution Cards Off fonctionne.

Son développement a coûté 3 millions d'euros, entièrement financés sur fonds propres.

La solution Cards Off est en production sur certains sites affiliés tel que PS Performance. Des acheteurs abonnés Cards Off peuvent ainsi acheter et payer en utilisant les services Cards Off.

Une démonstration a été mise en ligne sur la nouvelle version du site Web

www.cardsoff.com.

3/ Cards Off ne présente pas de risque lié à un secteur d'activité particulier

Cards Off est un prestataire de services, B to B et/ou B to C, qui permet le bon déroulement des transactions sur Internet. Cette prestation est nécessaire, quelles que soient les transactions opérées. Cards Off est international dans sa conception et son fonctionnement, multi banques, multi sites, etc.

Reliée par le réseau SWIFT à potentiellement 8 500 banques dans le monde, Cards Off permet aux acheteurs d'effectuer leurs achats en toute sécurité dans n'importe quel endroit du monde, et permet inversement aux sites marchands de vendre leurs marchandises, et bientôt leurs services, partout dans le monde en toute confiance, avec garantie de paiement sous réserve de livraison.

4/ Cards Off permet aux investisseurs français d'optimiser leur fiscalité et leur risque

a/ Optimisation de la fiscalité :

Eligible à la loi TEPA, les souscriptions à l'augmentation de capital Cards Off donnent droit à une réduction d'impôt sur la fortune de 75%, plafonnée à un avantage fiscal de 50 000 euros, soit une souscription maximale de 66 666 euros pour un contribuable payant plus de 50 000 euros d'ISF.

Le surplus non utilisé pour réduire le montant de l'ISF peut faire l'objet d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% dans la limite des plafonds majorés fixés par la loi (actuellement 40 000 euros pour un célibataire et 100 000 euros pour les contribuables mariés).

En contrepartie de cette réduction d'impôt, l'investissement doit être conservé pendant 5 ans. Des cas particuliers de réemploi sont prévus en cas de vente anticipée.

3

Les souscripteurs qui conservent leurs titres trois ans au moins sont exonérés de l'impôt sur les plus values au titre du statut de jeune entreprise innovante de CARDS OFF. Seuls les prélèvements sociaux de types CSG CRDS etc. sont dus.

Les souscripteurs peuvent choisir de loger les titres Cards Off dans leur PEA et peuvent ainsi optimiser leur fiscalité. Cette option est incompatible, pour les seuls titres concernés, avec la réduction fiscale d'IRPP.

A noter que le fait que la société Cards Off soit cotée sur le marché libre ne fait pas obstacle à ces réductions d'impôts, le marché libre n'étant pas un marché réglementé.

Cards Off a son siège social en France, est soumise à l'impôt sociétés de droit commun, exerce une activité commerciale, et répond à la définition communautaire des PME. Par ailleurs, Cards Off remplit également les conditions supplémentaires permettant

l'application des plafonds majorés indiqués ci-dessus en raison du fait qu'elle emploie moins de 50 salariés, que son Chiffre d'Affaires ou son total de bilan sont inférieurs à 10 millions d'euros, qu'elle a été créée il y a moins de cinq ans, qu'elle est en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion au sens de la législation communautaire, et qu'elle n'est pas qualifiable d'entreprise en difficulté au sens des lignes directrices communautaires.

b/ Optimisation du risque :

L'investissement dans Cards Off est un investissement relevant du capital risque et/ou du capital développement.

Compte tenu de la réduction d'ISF de 75%, le risque de perdre sa mise ne porte que sur 25% de la somme investie.

En effet, l'Etat accorde immédiatement la réduction d'impôt sur la fortune au moment de la liquidation de ce dernier le 15 juin 2009, de telle sorte que la somme nette déboursée par l'investisseur à cette date est égale au montant de la souscription à l'augmentation de capital, diminuée de la réduction d'impôt imputable sur le paiement de l'ISF au 15 juin 2009, et représentant 75% de la souscription.

En tout état de cause, la somme nette dépensée par l'investisseur n'est égale qu'au quart du

montant de sa souscription à l'augmentation de capital.

En revanche, en cas de succès de l'investissement, le gain sera proportionnel à la souscription dans sa totalité !

4

5/ Cards Off ne garde pas ses actionnaires prisonniers de leur investissement

La société est cotée sur Euronext Paris, au marché libre, sous le code valeur MLOFF.

Les souscriptions aux augmentations de capital sont réservées aux institutionnels, aux investisseurs qualifiés et aux contribuables redevables de l'ISF dans le cadre de la loi TEPA. Les titres sont librement négociables sur le marché, en fonction de sa liquidité.

Ainsi par exemple, un investisseur privé qui déciderait de ne pas conserver ses titres pendant 5 ans pour pouvoir définitivement bénéficier de sa réduction d'impôt, peut le faire librement, en passant un ordre de vente en bourse auprès de sa banque. Dans ce cas, il doit reverser la réduction d'impôt à laquelle il aura choisi de renoncer.

6/ Cards Off figure parmi les 100 meilleurs projets Internet au monde actuellement selon le palmarès mondial des start-up établi par le blog technologique TECHCRUNCH50 en septembre 2008

La société a été sélectionnée parmi 1 200 concurrents de 49 pays différents dans le monde et a participé à San Francisco en septembre 2008 au rassemblement des meilleures start-up identifiées dans le domaine de l'Internet.

La notoriété de Cards Off se vérifie par les très nombreux articles et vidéos présents en ligne sur Internet. Voici quelques liens : (revue de presse complète sur

<http://www.cardsoff.com/Revue-de-presse/>)

Vidéos :

<http://www.viddler.com/explore/techzulu/videos/380/>

http://www.tivipro.tv/chaine_sshome.php?id=16311

http://www.channelinsider.fr/fr/entretien/2008/12/03/philippe_mendil__pdg_de_cards_off__notre_solu_tion_est_la_version_moderne_de_la_lettre_de_credit_irrevocable_du_moyen_age_

<http://www.tivipro.tv/societe.php?client=1751>

Articles :

http://chaleins.overblog.com/pages/spicilege__Cards_Off__le_paiement_securise_sans_carte_bancaire_-1190494.html (le plus récent)

<http://www.itchannel.info/articles/88077/adrexo-cards-off-renforcent-liens.html>

http://www.cfo-news.com/PS-Performance-fait-confiance-a-Cards-Off-pour-securiser-totalement-sestransactions-commerciales-sur-Internet_a7699.html

<http://www.itrmanager.com/articles/88077/adrexo-cards-off-renforcent-liens.html>

<http://www.categorynet.com/v2/communiqués-de-presse/economie/cards-off-participe-aux-journeesvaleurs-moyennes-organisees-par-la-sfaf,-societe-francaise-des-anal-200811881497/>

http://www.physicalsupplychains.com/Securite-des-livraisons-Cards-Off-est-partenaire-de-Pickup-Services_a1731.html

5

<http://billaut.typepad.com/jm/2008/01/connaissez-v-11.html>

<http://www.atipik.biz/2008/12/13/cards-off-peut-il-revolutionner-le-paiement-en-ligne/>

<http://www.categorynet.com/v2/communiqués-de-presse/internet/ps-performance--fait--confiance-acards-off-pour-securiser-totalement-ses-transactions-commerciales--200811381172/>

<http://www.zataz.com/communiqué-presse/18244/Cards-Off--paiement-en-ligne--securite.html>

http://www.fevad.com/index.php?option=com_content&task=view&id=348&Itemid=696

http://www.wikio.fr/economie/commerce/les_3_suisses

<http://www.paperblog.fr/1403561/les-articles-incontournables-de-la-semaine/>

<http://www.pointsdevente.fr/livraison-securisee-art200927-7.html>

<http://www.supplychainmagazine.fr/NL/2009/0692/index.html>

<http://www.journaldunet.com/ebusiness/commerce/dossier/paiement-electronique-l-essor-des-tiers-deconfiance/>

paiement-electronique-l-essor-des-tiers-de-confiance.shtml
http://www.e-marketing.fr/Breves/ConsultBreve.asp?ID_Article=27836&xtor=RSS-1
<http://www.01informatique.fr/Technologia/technologia-prix-jeune-entreprise-47736/page5/>
http://www.lexpansion.com/economie/actualite-high-tech/cards-off-peut-il-vraiment-revolutionner-lepaiement-en-ligne_170074.html?xtor=RSS-128
http://www.channelinsider.fr/fr/dossier/2008/12/03/les_solutions_de_paiement_securise_du_francais_cards_off_promettent_de_revolutionner_les_transactions_sur_la_toile
<http://www.info-utiles.fr/modules/news/article.php?storyid=1193>
<http://press.fr.sourcews.com/we/54>
http://www.relationclient.net/ADREXO-ET-CARDS-OFF-SIGNENT-UN-ACCORD-DE-PARTENARIATQUI-RENFORCE-LEUR-STRATEGIE-COMMUNE-D-ASSURER-UNE-BONNE-FIN-DE_a3758.html
http://www.programmez.com/actualites.php?titre_actu=Cards-Off-l%E2%80%99achat-en-ligne-sanscarte-bancaire-et-garanti-jusqu%E2%80%99a-la-livraison&id_actu=3942
http://www.tivipro.tv/chaine_sshome.php?id=1949
http://www.itrpress.com/cp/2009/2009-02-09_15145.pdf
http://www.techcrunch50.com/2008/conference/demopit_company.php?demopit=60
<http://www.industrie.com/logistique/actualites/adrexo-securise-ses-colis-avec-cards-off.2252>
<http://www.al-aide.com/article/generalistes-1/e-commerce-cards-off-propose-aux-internautes-depayer-en-ligne-sans-carte-114768/>

7/ Un moment idéal en terme de prix de l'action pour souscrire au capital

La valeur de l'action Cards Off est passée de 4,13 euros lors de son introduction en bourse en octobre 2007 (valeur équivalente calculée après le split par 7 opéré le 18 décembre 2008) à une valeur à ce jour de 4,79 euros, après être passée par un maximum de 7,14 euros.

La valeur du titre, malgré la crise financière, est donc restée à plus de 15% au-dessus de son cours d'introduction, ce qui est assez rare dans le paysage boursier aujourd'hui.

Le cours a été suspendu début 2009 pour permettre le déblocement d'une augmentation de capital intervenue le 26 décembre 2008.

La cotation ne reprendra pas avant le 15 juin 2009 pour permettre le déblocement d'opérations d'augmentation de capital décidées suite à l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 12 mars 2009 et qui a délégué sa compétence au conseil d'administration pour organiser les levées de fonds nécessaires au développement de la société.

6

8/ Cards Off est gérée de façon rigoureuse et transparente

Les comptes annuels de Cards Off ont été approuvés par l'assemblée générale du 12 mars 2009 qui s'est tenue à Mulhouse. Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. S'agissant d'une start-up, l'annexe comptable relate la nécessité pour la société de continuer à lever des fonds pour mener à bien son business plan.

CONCLUSION

Peu de projets de start-up actuellement présentent des potentiels de rendement aussi élevés que CARDS OFF. Leur contrepartie est le risque pris par tout investisseur à ce stade de développement de la société.

Cards Off est un projet d'envergure mondiale, 100% français à ce jour. Il adresse une vraie demande du marché, à un moment idéal.

Devenir actionnaire de Cards Off aujourd'hui dans le cadre de la loi TEPA est un véritable privilège que peu d'actionnaires pourront connaître, puisque la souscription est limitée à un montant de 2 300 000 euros représentative de 480 000 actions nouvelles émises, et ce pour respecter les plafonds européens d'aides au PME.

Compte tenu de la demande actuelle dans le cadre de la loi TEPA, les souscriptions seront acceptées dans leur ordre chronologique.

Il sera bien entendu toujours possible d'acheter des actions en bourse, mais dans ce cas,

aucune déduction fiscale ne pourra être opérée ; la seule possibilité pour optimiser la fiscalité sera alors de loger les actions achetées sur le marché dans un PEA.

A vos souscriptions donc ! Elles sont ouvertes depuis vendredi 13 mars et seront clôturées au plus tard le 15 mai 2009, et en tout état de cause dès que leur somme aura atteint le plafond de 2 300 000 euros.

7

Pour solliciter l'envoi d'un bordereau de souscription, merci d'envoyer un mail à : jean.f@cardsoff.com et copie à philippe.m@cardsoff.com, en précisant :

1/ NOM, PRENOM , adresse postale, mail, téléphone

2/ Nombre de titres souscrits

3/ Qualité de l'investisseur à savoir : au titre de la loi TEPA ISF ou en tant qu'investisseur qualifié au sens du Code Monétaire et Financier.

CAS PARTICULIER DES CONSEILLERS EN GESTION DE PATRIMOINE :

Les conseillers en gestion de patrimoine pourront obtenir un bordereau type pour le proposer à leurs clients.

Les demandes de réservation de titres devront cependant parvenir par mail comportant les renseignements demandés ci-dessus.